



**EVEN Finance** a mis en place une politique de rémunération variable de ses collaborateurs, dont l'objectif est :

- De ne pas encourager la prise de risque excessive,
- Etre en cohérence avec la gestion des risques.

**EVEN Finance** applique dans sa politique de rémunération les principes suivants, énoncés par les associations professionnelles :

- La partie fixe de la rémunération est suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.
- La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération est absolue. Il n'y a pas de vase communicant entre l'une et l'autre partie de la rémunération.
- Tous les bonus garantis sont interdits, sauf le cas échéant à l'embauche du professionnel et dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Conformément aux préconisations réglementaires, **EVEN Finance** a opté pour une rémunération variable qui dépendra des objectifs qualitatifs et quantitatifs, aussi bien individuels que collectifs.